



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### **Restructuration du centre de vacances « Les Terrasses » à WANGENBOURG - Protocole transactionnel.**

#### **Rapport n° CP/2016/29**

#### **Service gestionnaire :**

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

#### Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a procédé à l'opération de restructuration du centre de vacances « Les Terrasses » à Wangenbourg, mis en service en septembre 2015. Le présent rapport vise à conclure un protocole transactionnel avec la société CGP titulaire du lot n°03 Démolition - Gros-oeuvre. Les prestations supplémentaires n'ont pas fait l'objet d'avenant en raison d'impératifs de livraison du chantier pour la rentrée 2015.

Le Département du Bas-Rhin a procédé à l'opération de restructuration du centre de vacances « Les Terrasses » à Wangenbourg, mis en service en septembre 2015.

Suite à l'établissement du décompte général définitif concernant le lot n°03 Démolition - Gros-oeuvre, l'entreprise CGP a présenté un mémoire en réclamation sollicitant la prise en charge par le Département du Bas-Rhin du coût de travaux supplémentaires non prévus au marché et réalisés au moment de la livraison du chantier, suite à une demande conjointe de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux concernaient l'enlèvement d'éléments encombrants qui n'incombait à aucune des entreprises présentes sur le chantier.

Le protocole a pour objet de régler financièrement ces prestations supplémentaires qui n'ont pas été prises en compte par voie d'avenant du fait de retard de transmission d'informations par l'entreprise concernant les travaux supplémentaires. Le chantier devait impérativement être réceptionné pour la rentrée 2015.

Le montant des travaux s'élève à 1 356 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- accepte la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité transactionnelle pour un montant de 1 356 € TTC,*

*- autorise le président du Conseil Départemental à signer le protocole transactionnel ci-joint avec la société CGP.*

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY